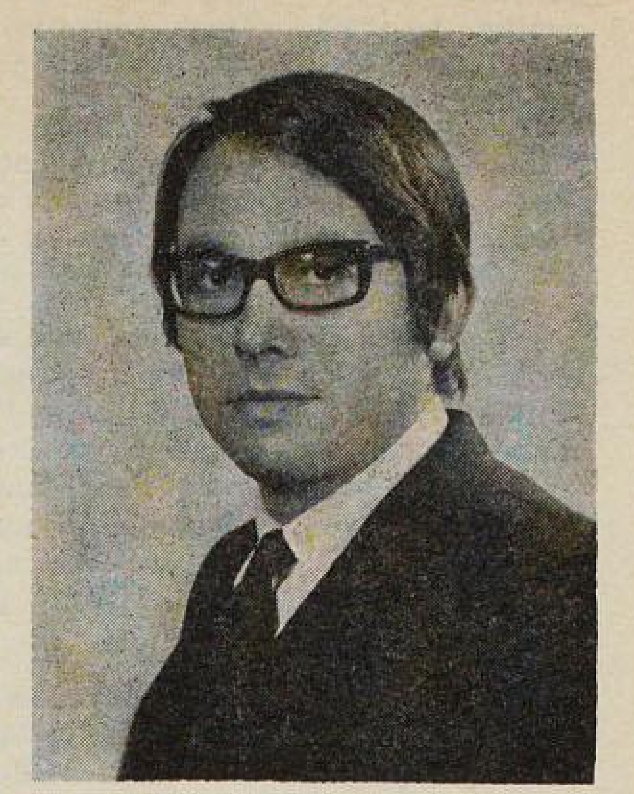
Elections législatives du 4 mars 1973 - Paris - 16e circonscription

FRONT NATIONAL

Jean-Pierre LUSSAN



CANDIDAT

38 ans - Avocat à la Cour d'Appel de PARIS

Ancien Secrétaire de la Conférence du Stage

Origines Familiales : Issu d'une famille parisienne, son père est Bâtonnier de l'Ordre des Avocats, son grand-père était Président de l'Ordre des Avocats à la Cour de Cassation et au Conseil d'Etat.

Pourquoi nous présenter aux suffrages de nos concitoyens du 14e arrondissement ? Parce que nous croyons qu'il est temps pour les Français normaux — pour les gens comme vous et nous — d'intervenir dans la vie politique de notre pays.

La crise dont souffre la France n'est pas tellement politique ou sociale. C'est une crise morale qui met en cause les valeurs fondamentales de notre société. Sans doute, l'évolution du monde moderne trouble partout les esprits et perturbe les mœurs. Mais c'est justement le rôle des Pouvoirs publics de maîtriser cette évolution et de sauvegarder les principes qui nous ont fait ce que nous sommes, et dont l'oubli conduit à la décadence.

Le gouvernement actuel et sa majorité avilie n'ont songé qu'à se maintenir en place, tolérant ou favorisant le désordre sous toutes ses formes.

VOTEZ POUR VOS IDEES

Le mode de scrutin actuel vous permet au premier tour d'exprimer vos opinions, sans calcul et sans crainte, de donner toutes ses chances pour le second tour au candidat dont vous partagez les idées. Ne vous laissez pas influencer par les fausses habiletés des politiciens. Voter utile, c'est d'abord voter honnête et clair. Si vous croyez que nous avons raison, si vous estimez justes et nécessaires les positions du FRONT NATIONAL, brisez l'équivoque. La Droite française, c'est-à-dire la vraie majorité du corps électoral, a trop longtemps voté pour des candidats U.D.R., U.R.P., centristes et autres faux-nez, prêts à tous les reniements et à toutes les compromissions.

UN BILAN DE DESORDRE ET D'INJUSTICE

Les scandales financiers et administratifs se sont multipliés. L'Education nationale est livrée à l'anarchie et à l'absurdité. Les chefs de la C.G.T. communiste et de la C.F.D.T. gauchiste sont devenus les interlocuteurs privilégiés d'un Pouvoir incohérent. Les classes moyennes, les professions libérales, les commerçants et les artisans se voient écrasés par une fiscalité arbitraire et paralysés par des réglementations absurdes et tyranniques.

La hausse du coût de la vie et l'inflation ne sont que les conséquences obligatoires d'un budget public écrasant, caractérisé par l'étatisme, le dirigisme, l'imprévoyance et le gaspillage.

La ménagère en paie chaque jour le prix exorbitant, et le contribuable chaque année, lorsqu'il n'a pas la chance d'être un privilégié du système.

Le gouvernement — notamment son vrai maître, le ministre des Finances — s'attribue le mérite de l'expansion économique qui permet encore à la France de supporter tant bien que mal son oppression. C'est faux : l'expansion, vous le savez bien, est due à la volonté de vivre des Français, à leur dynamisme, à l'initiative des chefs d'entreprise, à la compétence des cadres, au travail des ouvriers et des employés, aux réussites de nos chercheurs. C'est cette expansion fondée sur l'effort commun — et non sur les discours ministériels — qui conditionne le progrès social auquel nous aspirons tous.

D'ABORD, DEFENDRE LES FRANÇAIS

Qui oserait prétendre que les Français ont été défendus par les députés élus en 1968 et qui ont trahi la confiance du peuple ? Défendus contre l'injustice administrative et l'oppression fiscale ? Défendus contre la tyrannie des technocrates et la gabegie ? Défendus contre la toute puissance de l'argent, contre la spéculation et contre les scandales ? Défendus contre l'immoralité, la drogue et la criminalité ? Défendus enfin contre l'invasion de leur vieux pays par une foule d'indésirables ?

Les Français ne sont ni xénophobes, ni racistes. De tout temps, ils ont accueilli généreusement les immigrés honnêtes et laborieux. Ils tendent une main fraternelle aux travailleurs étrangers sérieux et capables, utile à notre économie, respectueux de nos lois, de notre morale, de notre civilisation.

Mais pensez-vous qu'il soit normal que les pays d'Afrique du Nord nous envoient systématiquement leurs malades les plus gravement atteints pour les faire embaucher en France quelques jours avant qu'ils ne soient envoyés à la visite médicale et pris en charge par la Sécurité Sociale ? Pensez-vous qu'il soit normal que ces pays se débarrassent de la même façon de leurs délinquants ?

LA REFORME DE LA JUSTICE

— Il faut qu'on sache que la Justice en France n'est pas ouverte à tous et que l'Etat ne fait rien pour qu'elle le soit. La prétendue justice gratuite est une hypocrisie dérisoire, si l'on sait que, pour la rendre, l'Etat se fait payer indirectement à tous les guichets. Exemple : Tout jugement entraîne la perception d'un droit d'enregistrement et ce droit tombe dans les caisses publiques. Exemple encore : Les juges sont si peu nombreux pour accomplir leur tâche (4.200, quand il en faudrait au moins 8.000), qu'ils en délèguent en réalité une grande part à des huissiers, à des arbitres, à des experts qui, bien entendu, sont payés pour ce qu'ils font. C'est la renaissance hypocrite des épices, supprimées en 1771 par le Chancelier MAUPEOU, malgré les clameurs d'une opposition imbécile.

Autre exemple encore : Les greffes civils, depuis leur nationalisation, perçoivent en une seule fois et d'avance, toutes

les redevances naguère perçues au fur et à mesure du déroulement du procès. Ainsi ne fait-on pas crédit d'un centime au plaideur, mais davantage le plaideur devient-il, bien malgré lui, le seul banquier de France à prêter sans intérêt de l'argent à l'Etat.

Enfin, dernier exemple : La récente réforme des professions judiciaires s'est faite au prix du rachat des charges. C'est encore le plaideur qui paie, et d'avance, sous la forme d'une taxe parafiscale qui s'ajoute aux autres droits.

Grâce à ces merveilles d'économie sournoise, le budget de la Justice (Administration pénitentiaire comprise) représente environ 0,70 % du budget de l'Etat, compte non tenu encore de ce que les amendes et l'argent qui « dort » dans les greffes font entrer en outre dans les caisses publiques. Le Président de l'Union des Jeunes Avocats de Paris se demandait il y a quelques semaines, avec raison, si la « notion du profit » pour l'Etat n'est pas en 1972 la finalité de notre justice.

C'est pourquoi toute campagne visant à la suppression pour tous les justiciables de tous les droits, taxes et redevances, doit être répercutée et soutenue. Elle atteint en plein cœur l'Etat technocratique dans un de ses plus flagrants mensonges. Elle le révèle et doit le contrarier dans sa volonté d'assumer toutes les tâches, sauf la sienne ; de devenir ainsi de moins en moins juge, arbitre exerçant sa fonction régalienne, de plus en plus partie, plaideur directement ou indirectement mêlé aux intérêts et aux querelles ; plaideur privilégié prenant les moyens d'imposer silence à l'homme solitaire à la Cour comme à la ville.

Une seule solution : la stricte surveillance aux frontières des candidats à l'immigration enfin soumis à un triple contrôle : sanitaire, professionnel et judiciaire. Une seule sanction aux manquements aux règles de l'hospitalité : l'expulsion immédiate par mesure administrative des immigrés condamnés de droit commun, des « chômeurs » perpétuels, des étrangers convaincus d'agitation politique, quelles qu'en soient les tendances.

CE QUE NOUS POUVONS FAIRE

Sans démagogie, nous sommes convaincus qu'un certain nombre d'objectifs peuvent être atteints, soit qu'ils dépendent uniquement d'une décision du gouvernement ou du Parlement, soit qu'ils n'imposent pas de charges publiques excessives, soit qu'ils permettent même d'appréciables économies budgétaires. A savoir, dans divers domaines :

— Abrogation de la loi d'orientation dite loi EDGAR FAURE, qui a désagrégé nos institutions scolaires et universitaires, livré l'enseignement au marxisme, introduit officiellement la politique à l'école et au lycée.

— Egalisation des mesures obligatoires de protection sociale (maladie, invalidité, vieillesse) pour toutes les catégories de travailleurs, salariés, commerçants, artisans, etc. Les mesures complémentaires facultatives relevant des possibilités et de l'initiative de chacun et d'une gestion mutualiste ou privée.

— Libéralisation et clarification des lois, aussi bien en ce qui concerne l'industrie, l'artisanat et le commerce que les carrières libérales, médicales, paramédicales, indépendantes, etc.

— Réduction des pénalités en matières de contribution ou charges sociales et humanisation des procédures.

CE QUE NOUS DEVONS EMPECHER

La majorité sortante, au pouvoir depuis 15 ans, porte la responsabilité de la menace du Front Populaire qui pèse sur le pays. Ce sont ses erreurs, ses carences et ses fautes qui se trouvent à la base des mécontentements exploités par l'alliance contre nature socialo-communiste.

Le programme commun de la gauche relève de la mystification. Ses propositions ont été chiffrées. Elles exigeraient au minimum dès la première année un accroissement de 15 % du revenu national, ce qui est impensable. Les nationalisations prévues aboutiraient à une désorganisation de la production, à la régression économique, à la spoliation, à la baisse du niveau de vie des masses, à la dégradation de la monnaie, à la ruine des retraités et des épargnants : Elles aboutiraient surtout à confier à l'Etat des tâches nouvelles alors que tout le monde constate qu'il ne parvient pas à satisfaire honorablement aux tâches qui lui sont propres. En le mêlant de plus en plus à la vie industrielle ou économique du pays elles le mettent dans l'impossibilité de jouer le rôle d'arbitre impartial qui doit être le sien.

Les communistes au pouvoir, ce serait à bref délai l'élimination de leurs « alliés » socialistes, le parti unique, le syndicat d'Etat, la dictature, le totalitarisme, la liquidation des libertés publiques, personnelles, religieuses et culturelles. Nous ne polémiquons pas : C'est la réalité constatée dans tous les Etats soumis à la tyrannie marxiste.

La Constitution actuelle en vaut bien une autre et ce qui compte, c'est la manière dont elle est appliquée par les responsables du Pouvoir. Rien n'est plus dangereux, en tous cas, que l'instabilité des institutions.

Mais, en France, le Chef de l'Etat doit être traditionnellement placé en dehors et au-dessus des partis. Du moment où il est désigné à sa haute fonction, il ne doit plus être l'homme d'un clan politique. Arbitre impartial, il a la charge du bien commun. Il doit se considérer comme le Président de tous les Français. Elu de la nation, symbole de la continuité de l'Etat, le Président de la République devrait avoir droit à la déférence des citoyens. Mais Monsieur Georges POMPIDOU a tout à perdre — et la France rien à gagner — à se solidariser, à se commettre, à se compromettre avec des « sortants » qui ont suffisamment démontré leur incapacité ou leur malfaisance.

SUPPLEANT

Christian MALFRAY
30 ans - Marié - 2 enfants
Directeur d'Ecole Privée.
Il a sous sa responsabilité
300 garçons et filles de
16 à 24 ans.



NOUS ne vous avons pas tenu le langage habituel des candidats. Nous ne vous ferons pas de promesses démagogiques. Vous avez tous été assez trompés pour savoir ce qu'elles valent.

Si vous me faites l'honneur de me nommer à l'Assemblée Nationale, je n'y accomplirai pas plus de miracles que les autres, avec cette différence que les autres vous assurent qu'ils en sont capables ! Je ne vous propose pas de programme attrape-électeur où chacun trouve sa petite satisfaction personnelle illusoire, mais qui sont aussi irréalisables que mirifiques. Je ne vous offre que ma loyauté, mon travail, mon sérieux, ma foi, mon dévouement au bien commun.

Jean-Pierre LUSSAN

Imprimeries DEHON - Paris